



## Mairie de Charensat

### Réunion du 25 février 2021

**Présents** : MM. BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER – BLANCHON – BUISSON – CLOAREC – CUNY – DOS SANTOS – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE

**Absents Excusés** : MM. MARTIN (pouvoir à Mme DUBOISSET)

**Date de convocation** : 18/02/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu inhabituel de ses séances (salle des fêtes) sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme Chantal BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

- **Remarques compte-rendu du 10 décembre 2020** : aucune observation

- **Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2020** : 15 pour – 0 contre – 0 abstention

- **Devis maîtrise d'œuvre pour travaux de renouvellement des réseaux AEP** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est prévu des travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable, entre les Conchons et le Bourg. Il rappelle également que la société SECAE a été choisie pour effectuer l'étude diagnostique et schéma directeur en eau potable sur ce dossier. Il présente le devis de maîtrise d'œuvre de la société SECAE : 4 200 € HT (5 040 € TTC). Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Validation choix de l'entreprise retenue pour les travaux de renouvellement des réseaux AEP** : un dossier de consultation a été envoyé à 3 entreprises locales pour la réalisation de ces travaux (canalisation qui va aux Conchons). La société SECAE a procédé à l'analyse des offres. Il ressort de cette analyse que l'entreprise DASSAUD est la moins-disante avec une proposition à 63 656.00 € HT. Les autres entreprises étaient BESANÇON (71 995.00 € HT) et MONTEIL (89 730.80 €). Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention pour choisir l'entreprise DASSAUD.

- **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des tarifs actuels de l'eau, à savoir : Compteur principal : 30,50 € / Compteur de champ : 15,30 € / Compteur en attente : 7,70 € / Prix du m3 d'eau : 1,00 € / Taxe d'assainissement collectif : 0,50 €

Proposition d'augmenter le prix du m3 d'eau pour l'année 2021 compte-tenu des travaux à effectuer pour le renforcement du réseau : 1,05 € le m3 au lieu de 1,00 € auparavant. Il est à noter les tarifs fixés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au 01/01/2021, à savoir : Redevance pour pollution domestique : 0,23 € / Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,15 €. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2021** : Monsieur le Maire rappelle l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, à savoir pour la commune : Taxe d'habitation : 9,00 % (ce taux ne peut être modifié et est exclu du produit fiscal attendu par la collectivité entrant dans le calcul du coefficient de variation proportionnelle) / Taxe foncière (bâti) : 15,60 % / Taxe foncière (non bâti) : 53,40 %

Proposition de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2021. Les taux restent donc inchangés. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Bornage d'un terrain au-dessus des gîtes communaux** : lecture d'un courrier de M. Wilfried FOURNIER et Mme Pauline PERIGAUD, qui souhaitent acquérir un terrain communal au-dessus des gîtes (le bourg). Monsieur le Maire fait part de 2 devis pour le bornage d'une partie de la parcelle E 1222 + la parcelle E 1525, la Société SERCA pour un montant de 1 400 € H.T. et le Cabinet BISIO et Associés pour un montant de 1 250 € H.T. Le Maire précise que le cabinet BISIO propose également la numérotation de la voirie qui longera cette nouvelle parcelle. Demander au Cabinet BISIO un forfait en vue de faire border d'autres terrains. Prix de vente proposé pour la parcelle : 1,50 € le m<sup>2</sup>. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Accueil de loisirs périscolaire des mercredis antenne de Biollet** : lecture du courrier de la communauté de communes adressé aux parents d'élèves. Mme BACCONNET explique que l'antenne de Biollet est ouverte jusqu'aux vacances de printemps. Les élus se retrouvent pendant les vacances pour discuter de la suite. Actuellement, seulement 3 enfants de la même famille sont accueillis. Plusieurs facteurs ont fait que les effectifs ont diminué (confinement, accueil payant, etc...).

- **SMADC – groupement de commandes pour rééquipement matériel informatique** : le SMADC propose périodiquement, aux adhérents de son service informatique, un renouvellement global de leurs matériels informatiques. Un rééquipement est prévu pour 2021 et dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes, dont les modalités sont définies dans une convention. La commune a défini ses besoins comme suit : Unité centrale + écran + matériel visioconférence : 2 020 € TTC. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Adressage/numérotation des rues et villages** : Monsieur le Maire explique que pour avoir accès à la fibre, il

est nécessaire de procéder à l'adressage des rues et la numérotation des habitations de la commune. Il présente un devis de la société SIGNA. CONCEPT d'un montant de 5 416.64 € HT et un devis de La Poste de 5 400 € HT. Après analyse des deux propositions, il ressort que SIGNA. CONCEPT offre une prestation plus complète. Proposition d'accepter le devis de la société SIGN. CONCEPT. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Point sur l'ORE** : Monsieur le Maire présente le projet d'ORE établi avec le CEN (approuvé en conseil d'administration le 19/02/2021). Contact pris avec la notaire pour acter le dossier. Prévoir le bornage de 3 parcelles.

- **Documents d'arpentage achat/vente BASCOBERT/RICO** : Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme Sylvie RICO souhaitant acheter 135 m<sup>2</sup> de terrain sur le domaine public au village de « La Gorce ». Cela n'étant possible qu'avec l'achat simultané de 142 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à Madame Loriane BASCOBERT, la vente et l'achat vont pouvoir se faire maintenant que tous les documents nécessaires ont été reçus en mairie. Monsieur le Maire propose de vendre à Mme RICO les 135 m<sup>2</sup> de domaine public à 2€/m<sup>2</sup> et laisse les frais notariaux à sa charge. Quant à l'achat de terrain à Madame BASCOBERT, les frais notariaux seront à la charge de la commune. Les deux actes seront signés au cabinet SCP C. RUFFAUD-PRAT, G. GUINOT SIMONNET, L. CRAYTON-LALITTE à Saint-Gervais-d'Auvergne. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Groupe de travail communal « zones humides versant Cher amont »** : Monsieur le Maire rappelle que l'inventaire des zones humides a été réalisé sur le bassin versant de la Sioule et explique que le SMAD des Combrailles lance l'inventaire sur les communes du bassin versant du Cher amont. Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail communal pour réaliser la pré-localisation des zones humides à partir d'une carte fournie par le SMADC. Les personnes désignées sont : Mrs François BLANCHON, Eric CLOAREC, Thierry BARRIERE, Jean-Claude SENETAIRE, Jean-Michel MOURDON, Claude MARTIN, Alain DUBOISSET, Gilles GOURSON, Frédéric CROMARIAS. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

- **Devis et courriers divers** :

\* devis du SIVOM Auzances-Bellegarde concernant les travaux de réparation d'un aqueduc au village du Chiret pour un montant de 1 842,00 € T.T.C. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance AXA, mais la garantie événements climatiques ne peut pas couvrir ce sinistre.

\* devis des Ets DUMONTAUX concernant l'achat d'un poste à souder pour un montant de 510,00 € T.T.C.

\* devis de la SARL DASSAUD pour la remise en état du réseau d'eau vers la maison communale du Puy la Meule : 2 739.29 € HT. Accord à 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* ouverture du compte dépôt de fonds trésor : à partir de l'exercice 2021, les régisseurs ne pourront plus déposer d'espèces au guichet de la trésorerie. Une convention nationale sera passée entre la DGFIP et la Poste afin qu'ils puissent via l'ouverture d'un compte de dépôt DFT (Dépôt de Fonds Trésor) verser leurs espèces. Les chèques seront également versés sur ce compte via une transmission au centre d'encaissement de Lille. La Poste, la plus près de notre secteur, apte à recevoir les fonds est la Poste de Saint-Eloy-Les-Mines. Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* remerciements des associations Club de l'Avenir et UNC AFN Biollet-Charensat pour l'augmentation de leur subvention respective en 2020.

\* remerciement de M. WEHRLI et ALVARADO de Couberteix pour le colis de Noël.

\* lettre de résiliation de M. Jessy HOUSOY en date du 20/01/2021, locataire dans les combles de la Mairie, qui souhaite quitter l'appartement le 20/04/2021 (préavis de 3 mois). Accord avec 15 pour – 0 contre – 0 abstention.

\* soutien de l'EPF Auvergne pour la relance économique qui, compte-tenu de la crise sanitaire, a pris en charge les impôts fonciers de 2019 qui auraient dû être payés par la commune en 2020 pour un montant de 204 €. Un mail de remerciement a été envoyé le 08/02/2021.

\* demande d'un container à textiles sur la commune : refus car la collecte représente un coût trop important et il y a déjà deux containers sur des communes voisines (Dontreix et Biollet). Les appeler pour les prévenir que les containers sont toujours pleins.

\* demande d'un composteur à l'école : lecture de la réponse favorable du SIVOM d'Auzances, mail transmis à Mme BASCOBERT à l'école.

\* commission pêche : désignation des membres, à savoir M. Laurent ROFFET, Alain INEZ, Cyrille ANJUBAULT, Gilles GOURSON. Il faudrait 1 représentant pour les carnassiers et 1 représentant pour les carpes (voir avec Baptiste CARRAT notre garde-pêche). Une réunion de la commission aura lieu début mars.

\* réaménagement intérieur des gîtes : Mme DOS SANTOS a une réunion des Gîtes de France le 29 mars et va demander ce qui est autorisé car il faut mettre des pare-douche (urgent).

\* faire tomber 1 rangée de sapins au stop à Chez Fréret.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,